



VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

DIRECTION TERRITORIALE RHÔNE-SAÔNE

27, quai du général de Gaulle
30302 Beaucaire



EXAMEN AU CAS PAR CAS



SUIVI DU DOCUMENT :
13190117 - ER01 – ETU – ME – 1 - 002

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	L. GENESTE	A. MARTY	10/12/2019	Établissement

FORMULAIRE CERFA N°14734*03



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Développement d'une activité de déchirage d'unités fluviales sur le slipway d'Arles.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px;" type="text"/>

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="Voies Navigables de France, DT Rhône-Saône"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="Cécile Avezard, directrice territoriale Rhône Saône"/>

RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="1 3 0 0 1 7 7 9 1 0 0 2 6 5"/>	Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="EPCA"/>
--	---

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Nomenclature ICPE : 2712-2 (Déchets)	Autres ICPE soumises à autorisation Démontage et découpage de véhicules fluviaux d'une longueur maximale de 135 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ne nécessite pas de travaux sur le site actuel du slipway d'Arles.
L'objectif est d'ajouter une nouvelle rubrique ICPE pour permettre le déchirage de bateaux. Il s'agit d'une activité complémentaire à celles déjà mises en œuvre sur le site (entretien, réparation de bateaux) qui répond à une demande existante et permet de mieux encadrer des pratiques susceptibles de nuire à l'environnement (abandon de navire, déchirages sauvages, etc.).

4.2 Objectifs du projet

Le déchirage de bateau consiste à détruire des véhicules fluviaux hors d'usage en assurant le tri et le suivi des déchets qui peuvent être valorisés ou recyclés. Il s'agit d'une opération onéreuse et souvent délicate car différents types de déchets peuvent être présents : hydrocarbures, peintures au plomb, amiante, explosifs, produits chimiques, etc. Les épaves peuvent être plus ou moins immergées nécessitant alors un renflouement avec toutes les précautions qui s'imposent (protection des espèces ayant trouvé refuge dans l'épave, barrages antipollution, destruction de flore invasive, etc.).

Il n'existe pas de site fixe et à sec pour le déchirage de bateaux dans le bassin fluvial Rhône-Saône : le slipway d'Arles sera le premier du genre. Il a fait l'objet d'importants travaux de mise aux normes environnementales jusqu'en 2019 pour réduire les impacts de ses activités premières, la maintenance et l'entretien de bateaux : étanchéité de la dalle béton, caniveaux de collecte des effluents industriels, mur antibruit.

La plupart du temps, le déchirage se fait à l'endroit où se trouve l'épave, après une demande d'autorisation temporaire au titre du code de l'Environnement. Des déchirages « sauvages » sont encore fréquents, ciblant les déchets valorisables comme les métaux. Ces pratiques sont dangereuses pour l'environnement et présentent un risque élevé de propagation de polluants dans les cours d'eau.

L'objectif est ainsi de disposer d'un site fixe et aménagé sur lequel le déchirage peut se faire dans des conditions respectueuses de l'environnement et des populations voisines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le développement de cette activité ne nécessite pas de travaux particuliers : le slipway d'Arles est aménagé pour hisser des péniches en cale sèche et dispose d'outils environnementaux depuis sa récente mise aux normes pour mener à bien cette activité, en parallèle de l'entretien et de la maintenance des péniches déjà réalisées sur le site depuis plusieurs décennies.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bateau à déchirer fera d'abord l'objet d'un diagnostic pour déterminer et quantifier les types de déchets présents à bord. Cette étape conditionne les protocoles mis en œuvre pour le déchirage.

Il sera hissé en cale sèche, de façon préférentielle sur la partie la plus haute du slipway (et la plus éloignée du Rhône) au pied du mur anti-bruit et en amont d'un caniveau de collecte. Les éventuels déchets dangereux (hydrocarbures, amiante, explosifs, etc.) seront immédiatement évacués par des sociétés spécialisées avec émission de Bordereaux de Suivi des Déchets : il n'y aura pas de stockage de ces déchets sur le slipway.

Le bateau sera déchiré avec toutes les techniques adaptées aux situations et types de navires : découpage par point chaud, pince hydraulique, etc. Les différents déchets (ferrailles, bois, plastiques, etc.) seront triés et stockés dans des bennes dédiées apportées pour la circonstance, afin de ne pas saturer celles existantes pour les activités courantes du site. Comme actuellement, ces déchets seront évacués selon les procédures en vigueur.

Il est envisagé le déchirage de 2 à 3 bateaux par an, en priorité pendant la période de moindre activité du slipway entre juillet et septembre. La durée dépendra des types de bateaux et des contraintes associées, mais elle est évaluée entre 1 à 3 semaines avec une équipe d'environ 9 personnes.

Le déchirage concernera tous types de véhicules fluviaux (pousseurs, barges, pontons, péniches, etc.) d'une longueur maximale de 135 m.

Le déchirage d'un bateau pourra se dérouler conjointement avec les autres activités du slipway d'Arles. Une distance de 4 à 6 m entre chaque bateau sera respectée.

L'intervention d'engins (notamment les véhicules à chenille), ne pourra se faire que sous réserve de ne pas détériorer le slipway (étanchéité, caniveaux, chaînes de halage, etc.).

Comme actuellement, les entreprises intervenantes se conformeront au plan de prévention existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre de la nomenclature des ICPE : rubrique n°2712-2.

Le site bénéficiant déjà d'un arrêté d'autorisation du 7 novembre 2016 au titre des rubriques n°2930-1, 2930-2 et 2575, un porter à connaissance doit être fourni aux services de l'État conformément à l'article 1.6.1 dudit arrêté.

Le présent formulaire correspond à la demande d'examen au cas par cas, au titre de la catégorie n°1 des projets figurant en annexe de l'article R.122-2 du code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le déchirage aura lieu sur le slipway d'Arles	10 600 m ²
Longueur maximale des bateaux pouvant être déchirés	135 m
Estimation du nombre de bateaux déchirés chaque année	2 à 3 bateaux / an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Barriol
13200 Arles

Parcelle BK 1

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 36' 43" 78 Lat. 43 ° 40' 10" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Entretien, maintenance et réparation navale sur le slipway d'Arles autorisé par arrêté préfectoral le 7 novembre 2016 : rubriques ICPE n° 2930-1, 2930-2 et 2575.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il:	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 "Le Rhône" ne concerne que le lit mineur du cours d'eau.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arles
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur sauvegardé d'Arles (en partie) - 03/03/1993 Périmètre de protection des vestiges du cirque Romain (en partie) - 17/12/1992 Site patrimonial remarquable d'Arles (en partie) - 03/03/1993
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul le Rhône est identifié comme zone humide par le CEN PACA.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRT de DAHER, approuvé le 26 mai 2014 PPRI d'Arles approuvé le 3 février 2015</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non</p> <input type="checkbox"/>	<p>Lequel et à quelle distance ? FR9301590 "Le Rhône aval" à quelques dizaines de mètres du site (lit mineur du cours d'eau)</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets triés et évacués conformément aux protocoles en vigueur vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRT de DAHER à Arles, approuvé le 26 mai 2014, ne concerne pas l'emprise du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque inondation est pris en considération dans le cadre des activités du slipway d'Arles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évacuation des déchets issus du déchirage de bateaux. 2 à 3 bateaux déchirés par an
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet bénéficiera du mur antibruit construit le long du slipway pour réduire les nuisances sonores liées à l'entretien, réparation de bateaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents industriels seront collectés sur le slipway par les caniveaux installés parallèlement au Rhône. Ils sont stockés dans un bassin de rétention créé sur le site avant traitement.</p> <p>Les effluents sont principalement issus du nettoyage haute pression des coques, avec sablage éventuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Chaque unité fluviale à déchirer fera l'objet d'un diagnostic préalable permettant d'évaluer les déchets en présence. Les déchets dangereux seront évacués par un prestataire agréé dès que l'unité fluviale aura été hissée sur le slipway. L'objectif du déchirage est ensuite de trier les déchets issus de la déconstruction de bateaux : ferrailles, bois, etc.</p> <p>Ces déchets seront stockés dans des bennes dédiées puis évacués via des filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'activité de déchirage sera concomitante avec les autres activités déjà menées actuellement sur le slipway, à savoir, l'entretien et la réparation de bateaux.

Ces activités partageront ainsi les réseaux de collectes des effluents industriels, l'aire de stockage de déchets et l'organisation globale du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le déchirage de bateaux sur un site fixe à sec permet d'éviter le déroulement de cette activité en milieu fluvial avec un encadrement et un suivi difficiles.

Elle constitue donc une mesure de réduction en soit, évitant les risques de pollution au milieu fluvial et le dérangement d'espèces.

Une étude de dangers a été réalisée et intégrée au Porter à connaissance, pour juger de la présence de risques supplémentaires liés au déchirage sur le slipway d'Arles. Elle a conclu à l'absence de dangers supplémentaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit sur un site connu des services de l'État ayant déjà fait l'objet de procédures réglementaires récentes avec réalisation de travaux de mise aux normes environnementales.

Le slipway d'Arles dispose désormais d'infrastructures permettant le développement d'activités fluviales avec un risque très faible d'atteintes à l'environnement et aux populations voisines. Le déchirage met en œuvre des techniques, savoir-faire et outils proches de ceux qui existent déjà dans l'entretien, maintenance de bateaux, et les nuisances et risques potentiels sont similaires. Il s'agit en outre d'une activité ayant un impact positif sur le milieu naturel et pour laquelle la demande est importante.

Par conséquent, ce projet devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LYON

le,

16 MARS 2020

Signature



La directrice territoriale
Cécile Avezard



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél		Fax	
Courriel	@		
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	rue	Nom de la voie
2	n		quarantaine
Code postal	Localité	Pays	
6 9 3 2 1	Lyon cedex 5	FRANCE	
Tél	472565900	Fax	
Courriel	dir.rhonesaone@vnf.fr		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	STRICHER	Prénom	Denis
Qualité	Chef subdivision Beaucaire		
Tél	466598050	Fax	
Courriel	denis.stricher@vnf.fr		

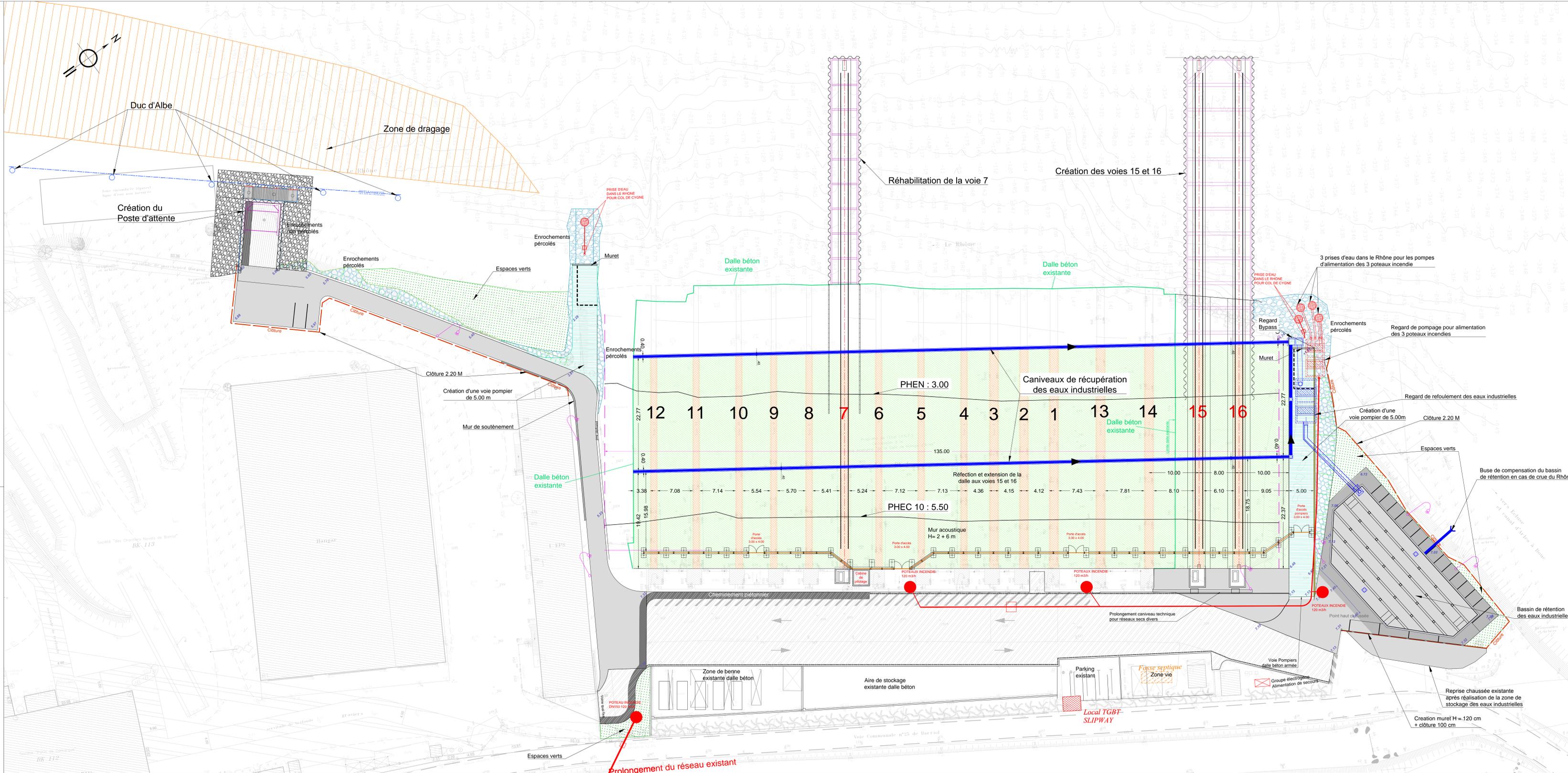
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

La directrice territoriale
Cécile Avezard

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION





Vue en plan d'ensemble - 1/200e

LEGENDE

- Dalle béton étanche épaisseur 12 à 15 cm angles saillants avec chanfrein de 3 cm
- Résine étanche dans l'empreinte des rails
- Chaussée en enrobé 6 cm de BBME 20 + 25 cm de GNT 0/31.5
- Chaussée en enrobé 6 cm de BBME 20 cm de GNT 0/31.5 + 1m de grave ciment
- Chaussée en enrobé 6 cm BBME + 1cm étanchéité sur bassin BA
- Rabotage de 6 cm et remise à niveau de la chaussée avec 6 cm de BBME
- Clôture

Département des Bouches du Rhône

vnf VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

EXTENSION ET MISE AUX NORMES DU SLIPWAY D'ARLES

DCE

1.6 - Dossier de plans
1.6.1 - Plan d'ensemble

NOM DU FICHER: 1308022_11_Plan d'ensemble.dwg
ECHELLE: 1/200

INTERVIA Etudes
Mélipon de Salomon
141 rue de la République
54160 VANDRÉVILLE
Téléphone : 04 87 91 28 98
Téléfax : 04 87 91 28 98
E-mail: intervia@intervia-etudes.fr

IMPLANTATION REGIONALE
Bureau de Sion
201 Place TROU
04100 SISTERON

Ind.	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	B. HEQUET	H. BRUNAR	A. SOUSVET	06/12/2018	Plan initial
B	B. HEQUET	H. BRUNAR	A. SOUSVET	20/01/2017	Map 3 sur route à la Rhodan
C	H. BRUNAR	H. BRUNAR	A. SOUSVET	16/02/2017	Plan en coupe des rails à jour des autres plans

Bassin de rétention des eaux industrielles

Reprise chaussée existante après réalisation de la zone de stockage des eaux industrielles

Création muret H = 120 cm + clôture 100 cm

Local TGBT SLIPWAY

Prorogement du réseau existant

Voies Navigables de France (V.N.F.)

PLAN TOPOGRAPHIQUE

ECHELLE 1/250

Chantiers Navals de Barriol
Extension du Slipway

Seuls les plans portant le cachet et la signature d'un géomètre-expert engagent la responsabilité du cabinet

Dossier : 11.6544	Relevé effectué le 25 août 2011
Dessiné par MM. MALHERBE SESTIER	Complété le 5 août 2013
(Secteur Crau-Camargue)	Edité le 20 septembre 2013
	Complété le 17 octobre 2013

ALPILLES TOPOGRAPHIE - S.E.L.A.R.L. - M. SEISSON Rémy, Géomètre-expert d.p.l.g

ALPILLES TOPOGRAPHIE - Secteur Alpilles (Anciennement S.C.P. SEISSON-LAPOIRE) Z.A. de la Gare 17 rue Albire Gilles 13210 Saint Rémy de Provence Tél. 04.90.92.12.16 Fax 04.90.92.47.05 Email : alpilles.topographie@wanadoo.fr	ALPILLES TOPOGRAPHIE - Secteur Crau Camargue (Anciennement Cabinet de M. GOURAUD Maurice) 9 rue Jean Jaurès 13200 ARLES Tél 04.90.96.20.98 Fax 04.90.96.59.42 Email : crau.camargue.topographie@orange.fr
---	--

Nota : Formations de la Fliche Nord à été définie par le système de coordonnées Lambert III



Echelle
5,00 10,00 15,00

Coordonnées des points

N°	X m	Y m
1	830026.83	6286761.01
2	830003.51	6286771.63
3	829993.59	6286749.80
4	829997.95	6286752.30
5	829984.85	6286745.42
6	829983.13	6286746.20
7	829981.08	6286741.89
8	829901.00	6286750.51
9	829920.48	6286816.47
10	829956.32	6286850.00
11	829965.37	6286856.33
12	830005.96	6286882.22
13	830068.88	6286844.04
R1	830017.16	6286793.45
R2	830033.82	6286836.59
R3	830002.01	6286969.24

système de coordonnées Lambert 93

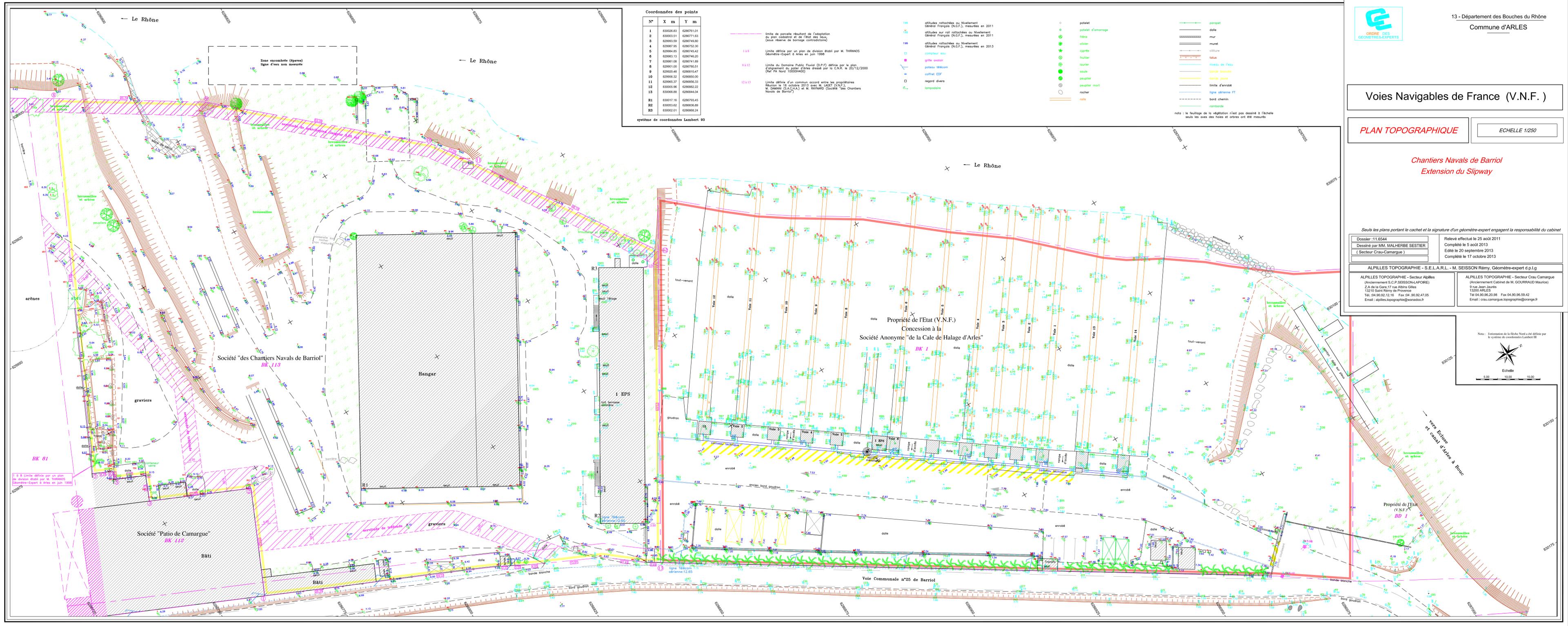
- limite de parcelle résultant de l'adaptation du plan cadastral et de l'état des lieux (sous réserve de bornage contradictoire)
- limite définie par un plan de division établi par M. THIRANOS Géomètre-Expert à Arles en juin 1998
- limite du Domaine Public Fluvial (D.P.F.) définie par le plan d'aménagement du port d'Arles dressé par le C.N.R. le 20/12/2000 (Ref. PA Nord 1000H40)
- limite définie d'un commun accord entre les propriétaires Réunion le 16 octobre 2013 avec M. LAGET (V.N.F.), M. DAMIANI (S.A.C.H.A.) et M. RAYNAUD (Société "Les Chantiers Navals de Barriol")

- 7.85 altitudes rattachées au Nivellement Général Français (N.G.F.), mesurées en 2011
- 7.85 altitudes sur rail rattachées au Nivellement Général Français (N.G.F.), mesurées en 2011
- 7.88 altitudes rattachées au Nivellement Général Français (N.G.F.), mesurées en 2013
- compteur eau
- grille solaire
- potéau télécom
- coffret EDF
- regard divers
- lampeadrière

- potelet
- potelet d'amarrage
- frêne
- olivier
- cyprès
- fruitier
- laurier
- saule
- peuplier
- peuplier mort
- rocher
- ruis

- parapet
- dalle
- mur
- muret
- clôture
- talus
- niveau de l'eau
- bande blanche
- bande jaune
- limite d'envoie
- ligne aérienne FT
- bord chemin
- rambarde

nota : le feuillage de la végétation n'est pas dessiné à l'échelle seuls les axes des voies et arbres ont été mesurés



1 3 5 Limite définie par un plan de division établi par M. THIRANOS Géomètre-Expert à Arles en juin 1998

Société "des Chantiers Navals de Barriol" BK 113

Société "Patio de Camargue" BK 114

Propriété de l'Etat (V.N.F.)
Concession à la
Société Anonyme "de la Cale de Halage d'Arles"
BK 1

Propriété de l'Etat (V.N.F.)
BK 1

Voie Communale n°25 de Barriol

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES

Le slipway se situe au sud de la commune d'Arles, en rive gauche du Rhône. Il se trouve dans un secteur résidentiel et artisanal : plusieurs immeubles d'habitation sont présents (postérieurs à la cale de halage). Au sud se trouve un chantier naval.



Mur anti-bruit



Mise à l'eau d'une péniche de 120 m vue depuis la bordure nord.



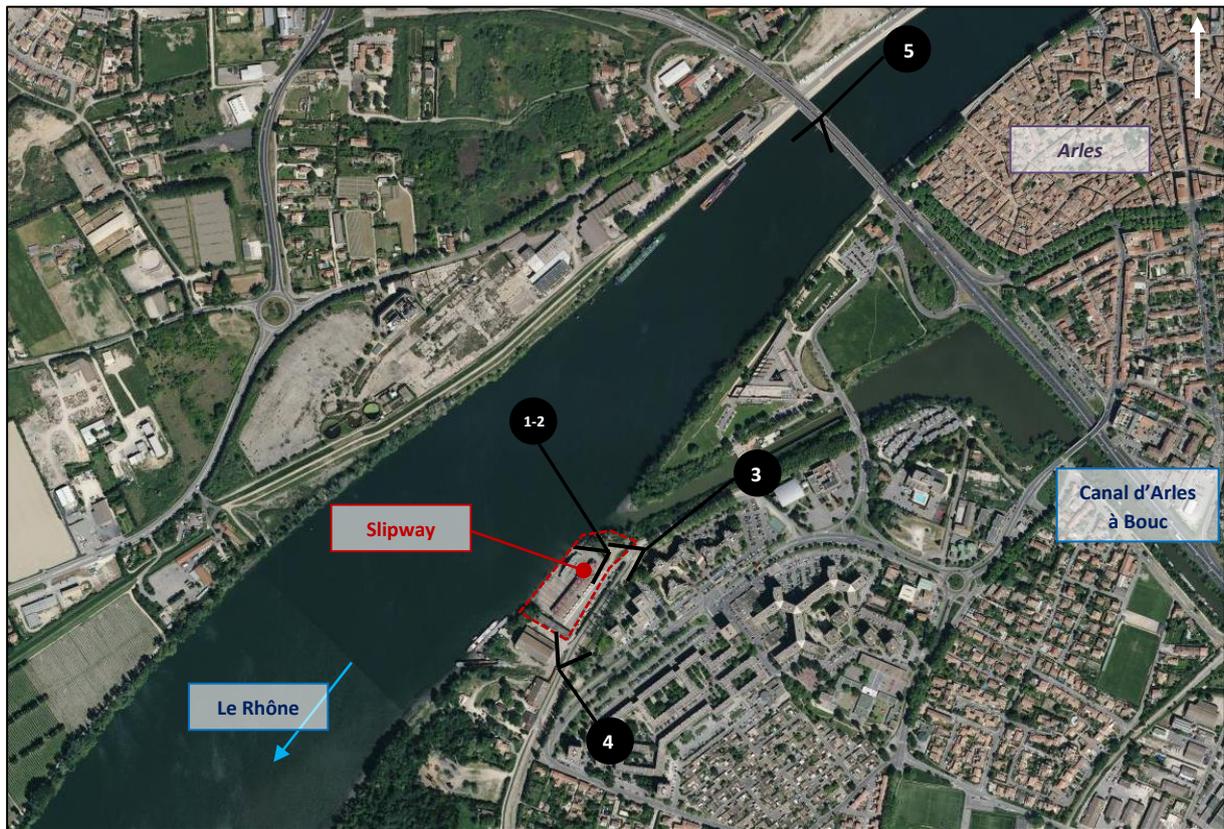
Vue de l'entrée du site au Nord du chemin du Barriol



Vue depuis le Sud du chemin du Barriol (bâtiments du Chantier Naval de Barriol)



Vue depuis le pont de la N572



Localisation des clichés (Géoportail)

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS



Plan des abords (Géoportail)

ANNEXE 6 : NATURA 2000

Le projet ne s'inscrit pas au sein d'une zone Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche du projet se situe à quelques dizaines de mètres du slipway, le long du lit mineur du Rhône. Il s'agit de la zone FR9301590 « Le Rhône aval ».



Localisation de la zone Natura 2000 au bord du projet (Géoportail)